

L'actualité de l'assurance vie des quinze derniers jours de L'Agefi Actifs (21 nov.- 4 déc.)

PLFR 2012, contrats à PB différés, jurisprudence,

Projet de recommandation ACP, réseaux sociaux

Projet de loi de Finances Rectificative pour 2012

Concernant notamment les contrats d'assurance vie non déclarés, l'Assemblée nationale a adopté le 3 décembre dernier l'amendement portant le délai de reprise de 6 à 10 ans en matière d'enregistrement et d'ISF.

Contrats à participation aux bénéfices différés

Le sort ISF du contrat à participation aux bénéfices différés divise. Le tour de vis fiscal orchestré par le gouvernement incite des distributeurs à miser, surtout pour des motifs fiscaux, sur des formules originales. Pour les contrats à PB différés, une validation de Bercy est nécessaire sous peine de voir s'opposer partisans et détracteurs du produit. Ce dossier pourrait connaître un nouveau rebondissement si l'exonération d'IR était mise en avant par les conseillers dans le cadre du nouveau plafonnement d'ISF en cours d'adoption dans le projet de loi de Finances pour 2012 par les parlementaires. Lire le dossier publié dans le n°565, [p.10-11](#).

Jurisprudence

La Cour de cassation rappelle que l'acceptation bénéficiaire n'est soumise à aucune forme particulière. Cass. Civ.2, 22 novembre 2012, n°11-26.109. Consulter la [brève](#).

La renonciation permet de récupérer le montant initial du contrat, les rachats déjà effectués venant en déduction. Cass. Civ.2, 22 novembre 2012, n°11-24493. [Pour aller plus loin](#).

L'avenant au contrat d'assurance vie n'est pas nul pour insanité d'esprit. Cass. Civ. 1, 7 novembre 2012, n° 11-24645. Consulter [l'arrêt](#).

Projet de recommandation ACP

L'ACP revisite le périmètre du devoir de conseil en assurance vie. Le régulateur devrait promulguer d'ici à la fin de l'année une recommandation dédiée au recueil des informations préalables à la délivrance d'un conseil en assurance vie. Ce projet, bien que déjà amendé, devrait entraîner de nombreux bouleversements dans la distribution des contrats si son contenu n'était pas à nouveau corrigé. Tel est le sujet de la tribune écrite par les avocats de Affina Legal. Entre autres, ils rappellent que « *l'ACP retiendrait que le conseil personnalisé concerne également la sélection des supports mais aussi la rédaction de la clause bénéficiaire* ». Lire la [tribune](#).

Les réseaux sociaux et l'assurance

Deloitte propose une étude sur l'utilité des réseaux sociaux pour les assureurs. Lire l'intégralité de la [brève en ligne](#).